

# 1 CODE DE CONDUITE

## pour la protection des enfants et adolescents contre tout abus et exploitation sexuelle

### Préambule

Caritas s'engage à créer et maintenir un environnement qui promeuve ses valeurs essentielles, et empêche tout abus et exploitation sexuelle. Les employés et bénévoles de Caritas sont censés contribuer à construire un espace de travail harmonieux fondé sur l'esprit d'équipe, le respect mutuel et la compréhension. Tous les membres du personnel doivent respecter la dignité des bénéficiaires des organisations Caritas, en assurant que leur conduite personnelle et professionnelle est à tous moments irréprochable.

Caritas Internationalis condamne sévèrement tout type d'abus ou d'exploitation sexuelle, en particulier de ses bénéficiaires.

Il y a abus lorsque des adultes ou d'autres enfants font du mal à des enfants ou adolescents de moins de 18 ans, que ce soit physiquement ou autrement. Il y a abus sexuel si un enfant ou un adolescent subit des pressions ou qu'on le force à participer à toute forme d'acte sexuel, que l'enfant soit conscient ou non de ce qui se passe, et qu'il consente ou non à cela. L'abus sexuel inclut l'inceste, le viol et l'attouchement. Il inclut également des activités sans contact physique comme le visionnage d'actes pornographiques ou d'activités sur Internet. L'abus sexuel implique parfois des frères et sœurs, d'autres membres de la famille ou des personnes ne faisant pas partie de la famille.

1. L'abus et l'exploitation sexuelle constituent des actes de conduite fautive choquante, et constituent donc des motifs de licenciement. Toutes les mesures juridiques correspondantes doivent être prises, en tenant compte des conditions juridiques et sociales de la situation locale.
2. Il est interdit d'obtenir des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes d'attitude humiliante, dégradante ou exploitant autrui en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services.
3. Il est interdit d'avoir des rapports sexuels avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans), quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge de consentement localement. L'erreur sur l'âge d'un enfant ne constitue pas une défense.
4. Si un(e) employé(e) ou bénévole de Caritas a des soupçons sérieux concernant un abus ou une exploitation sexuelle, il/elle doit signaler ses soupçons à l'organe compétent de Caritas et aux autorités juridiques locales le cas échéant.
5. Les employés et bénévoles de Caritas doivent s'abstenir de pratiquer toute forme de harcèlement, de discrimination, d'abus physique ou verbal, d'intimidation, de favoritisme ou d'exploitation sexuelle.
6. Il est demandé aux employés et bénévoles de Caritas de se comporter en harmonie avec les valeurs de Caritas.

Signé par..... Date.....

J'ai lu attentivement le Code de Conduite de Caritas et discuté de son contenu avec mon responsable et/ ou mes collègues afin de bien le comprendre. Je dois adhérer aux Valeurs essentielles de Caritas (ci-jointes), et je suis conscient(e) du fait que Caritas me demande de respecter à tout moment les règles de comportement décrites dans le Code de Conduite ci-dessus. Il est entendu que des mesures disciplinaires et juridiques seront prises en cas de non respect de ces règles.

**Première partie : A propos de vous**

Nom : .....

Votre rôle chez Caritas : .....

Détails sur toute autre organisation concernée : .....

Votre lien avec l'enfant ou l'adolescent concerné : .....

**Deuxième partie : A propos de l'enfant/ des enfants ou du jeune adulte/ des jeunes adultes**

Nom(s) : .....

Sexe : .....

Age : .....

Adresse : .....

Avec qui l'enfant/ l'adolescent vit-il ? .....

**Troisième partie : A propos de votre inquiétude**

Qu'est-ce qui a éveillé une inquiétude : avez-vous vu ou soupçonné un abus ?  
.....

Quelqu'un a-t-il divulgué un abus ? Un enfant a-t-il révélé un abus ?  
.....

Date, heure et lieu de tout incident :  
.....

Nature de l'inquiétude/ divulgation :  
.....

Vos observations (notamment état émotionnel de l'enfant, toute preuve physique) :  
.....

Ecrivez exactement ce que l'enfant a dit et ce que vous avez dit : continuez sur papier libre si nécessaire :  
.....

Toute autre information utile ? (Par exemple handicap ? Langage ?)  
.....

Est-ce que d'autres enfants étaient impliqués, ou informés ?  
.....

Avez-vous signalé votre inquiétude aux parents, responsables ou tout autre personnel de protection infantile ?  
.....

Date et heure de l'établissement de rapport :  
.....

Personnes à qui ce rapport a été fait :  
.....

Conseils donnés :  
.....

Mesures prises :  
.....

## DÉCLARATION GÉNÉRALE

Caritas reconnaît la dignité personnelle et les droits des enfants envers lesquels elle a une responsabilité spéciale et un devoir d'attention et de respect envers eux. Caritas et l'ensemble de son personnel et de ses bénévoles s'engagent à créer un environnement sûr pour les enfants et adolescents, et à prévenir tout abus physique, sexuel ou émotionnel de ceux-là.

Dans le cadre de cette politique, Caritas appelle les « enfants et adolescents » ceux qui sont âgés de moins de 18 ans.

### Engagement pour les valeurs essentielles de Caritas

Caritas demande à tous les employés et bénévoles de s'engager en faveur des valeurs et principes fondamentaux suivants de la Confédération Caritas, et à être guidés par eux :

Caritas trouve son essence et son inspiration dans le témoignage des Ecritures chrétiennes et la tradition vivante de l'enseignement social de l'Eglise.

Caritas s'efforce de promouvoir la dignité de la personne humaine à tout moment.

La vision de Caritas Internationalis est une civilisation d'amour.

C'est un monde :

- qui reflète le Règne de Dieu, où prévalent la justice, la paix, la vérité et la solidarité,
- où la dignité de la personne humaine, faite à l'image de Dieu, est suprême,
- où il n'y a plus ni exclusion, ni discrimination, ni violence, ni intolérance, ni pauvreté déshumanisante,
- où les biens de la Terre sont partagés entre tous,
- où l'on respecte et l'on prend soin de toute la Création pour le bien commun des futures générations,
- où les personnes, particulièrement les plus pauvres, les exclus et les opprimés, retrouvent l'espoir et ont la possibilité de parvenir à l'accomplissement de leur humanité en tant que parties intégrantes d'une communauté globale.

## Règles simples des choses à faire et à ne pas faire

IL EXISTE DES RÈGLES ET PROCÉDURES SIMPLES QUI MINIMISENT LE RISQUE D'INCIDENTS  
POUVANT RÉELLEMENT SE PRODUIRE OU ÊTRE DIVULGUÉS.

LA PLUPART D'ENTRE ELLES SONT DU BON SENS COMMUN ET SONT DÉJÀ SUIVIES,  
MAIS IL EST IMPORTANT QUE LE PERSONNEL ET LES BÉNÉVOLES VÉRIFIENT PRÉCISÉMENT  
QU'ELLES SOIENT APPLIQUÉES POUR TOUT ÉVÉNEMENT IMPLIQUANT  
DES ENFANTS ET DES JEUNES ADULTES.

### Faire

- Traiter tout le monde avec respect, reconnaître leur droit à la vie privée.
- Être conscient des situations pouvant présenter des risques et en tenir compte.
- Planifier et organiser tout événement impliquant des enfants, afin que les risques soient minimisés.
- Reconnaître que la prudence est de mise pour toute situation où un enfant est seul face à un adulte.
- Permettre aux enfants et jeunes de parler aux autres à propos de tout souci.
- Faire en sorte que les jeunes enfants et jeunes adultes se sentent suffisamment bien pour signaler les attitudes ou comportements qu'ils n'aiment pas.
- Garder à l'esprit qu'autrui peut mal interpréter vos actions, quelles que soient vos bonnes intentions.

- Ne passez pas de temps seul(e) avec des enfants ; planifiez les activités de sorte que plus d'une personne soit présente ou, au moins, que d'autres personnes puissent vous voir et vous entendre.
- Ne prenez pas d'enfant seul en voiture, même pour de courts trajets, sauf si c'est inévitable pour des raisons de sécurité. Si c'est inévitable, assurez-vous qu'un responsable adulte de l'enfant ou qu'un autre employé est informé de cela.
- Évitez tout contact physique ou verbal inopportun avec autrui.
- Évitez d'être entraîné dans une attitude attirant l'attention de façon inconvenante, comme des caprices ou des colères.
- Éviter d'exprimer du favoritisme envers quiconque.
- Ne faites jamais de remarques ou de gestes suggestifs, même si c'est seulement pour blaguer.
- Ne pas minimiser ou exagérer les questions d'abus sur enfant.
- Ne comptez pas uniquement sur votre bonne réputation pour vous protéger.
- Ne croyez pas : « Ça ne pourrait jamais m'arriver ».

### Ne pas faire